

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2607

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	1 500 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	1 500 000
<b>TOTAUX</b>	1 500 000	1 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sont des organismes de droit privé constitués sous forme d'associations et qui font l'objet d'un agrément par l'État afin de mettre à disposition des femmes et des familles toutes informations utiles tendant à promouvoir les droits des femmes. Les CIDFF jouent donc un rôle essentiel. Ainsi, 1,6 millions d'euros sont prévus dans le projet de loi de finances pour 2023 pour le renforcement des CIDFF et de leur cœur de

métier (accès aux droits, informations juridiques...), qui n'avaient pas connu de revalorisation budgétaire depuis plus de quinze ans. Toutefois, il convient d'aller plus loin notamment pour revaloriser les salaires du personnel des CIDFF. Au cours de l'audition de la fédération nationale, la rapporteure a été alertée au sujet des problématiques d'attractivité de ces associations puisque le personnel n'a pas bénéficié des revalorisations du Ségur de la santé. Les grilles salariales demeurent trop basses au regard du niveau de qualification des écoutantes et des accompagnantes.

Le présent amendement vise donc à revaloriser la subvention allouée au CIDFF afin de garantir un juste niveau de rémunération pour le personnel de ces associations.

Cet amendement abonde de 1,5 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 24 *Accès aux droits et égalité professionnelle* du programme 137 et minore du même montant l'action 14 *Communication* du programme 124.